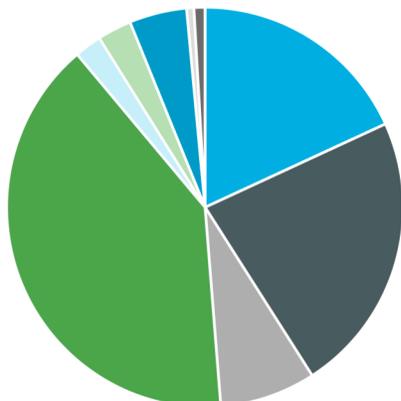


Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2020 au titre du Budget Principal du SIEIL.

Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

Dépenses de Fonctionnement 2020 = 5 157 820,41€



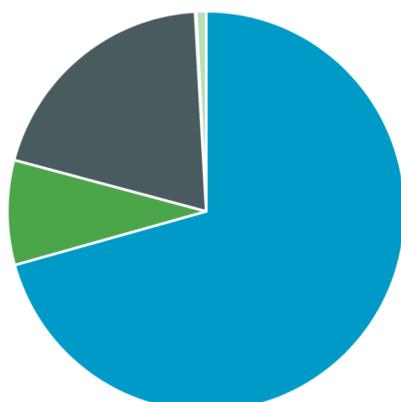
- Charges de fonctionnement du SIEIL - 0,94 M d'€
- Maintenance et Exploitation des Réseaux EP - 1,17 M d'€
- Exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (2020) - 0,40 M d'€
- Charges de personnel - 2,07 M d'€
- Indemnité des élus - 0,11 M d'€
- Subventions de fonctionnement - 0,14 M d'€
- Subvention Equilibre Budget Annexe PCRS - 0,24 M d'€
- Intérêts (dette et ligne trésorerie) - 0,03 M d'€

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 5,16 millions d'€ et diminuent de près de 5 % par rapport à l'exercice 2019. Concernant le fonctionnement du SIEIL, les charges à caractère général liées aux coûts de communication et de maintenance des infrastructures informatiques et du siège social représentent 18 %. Par ailleurs, les charges de personnel représentent 40% (il convient de noter que ces dépenses sont diminuées de près de 285 000 € grâce aux recettes de mutualisation et d'atténuation des charges).

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques représente près de 0,4 million d'€ et le coût d'exploitation et de maintenance des réseaux éclairage public, près de 1,17 millions d'€. La subvention versée par le budget principal au budget annexe PCRS est de 241 000 € en 2020.

Enfin, les subventions de fonctionnement représentent près de 143 000 € et sont notamment versées au Fonds de Solidarité pour le Logement (près de 50 000 €), à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (60 000 €) et à d'autres organismes en faveur de la coopération décentralisée autour de l'énergie.

Recettes de Fonctionnement 2020 = 13 342 389,29 €



Les recettes de fonctionnement représentent un montant net de 13,34 millions d'€.

Principalement constituées de la TCCFE (montant net de 9,43 millions d'€), ces dernières permettent de financer la totalité des dépenses de fonctionnement. Le solde positif dégagé par la section de fonctionnement (8,18 Millions d'€ pour l'année 2020) correspond à la capacité d'autofinancement, permettant de couvrir une partie des investissements réalisés par le SIEIL.

Les redevances versées par les concessionnaires (électricité et gaz) du SIEIL représentent 2,66 millions d'€ et le SIEIL a valorisé des certificats d'économie d'énergie à hauteur de 13 219 €.

- Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité (TCCFE) - 9,43 M d'€
- Cotisations statutaire + maintenance - Eclairage Public - 1,13 M d'€
- Redevances Concessionnaires - 2,66 M d'€
- Certificats d'Economie d'Energie - 0,01 M d'€
- Autres recettes - 0,11 M d'€

Structure des Dépenses Investissement (par type de dépenses et par compétences) = 20 924 819,16€



Les investissements du SIEIL sont principalement composés des travaux réalisés dans le cadre de la compétence Electricité (incluant la compétence Télécommunication), pour 14,28 millions d'€ en 2020. Avec la crise sanitaire, le niveau de dépenses pour cette compétence a diminué de près de 9%.

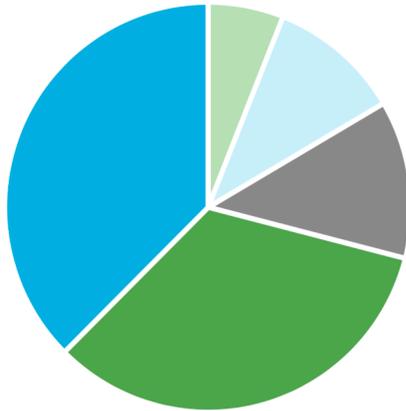
L'Eclairage Public représente 4,33 millions d'€.

Le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunication, Sobriété Energétique, Financement pour l'acquisition de Véhicules Electriques) et ces derniers représentent 1,30 millions d'€.

En 2020, le SIEIL a versé le premier tiers d'augmentation du capital à la SEM EnerCVL, qui représente 700 000 €.

- Autres dépenses d'investissement - 0,09 M d'€
- FONDS DE CONCOURS (TELECOM + ECLAIRAGE PUBLIC + VEHICULES ELECTRIQUES + SOBRIETE ENERGETIQUE) - 1,30 M d'€
- Apport en Capital EnerCVL - 0,7 M d'€
- GAZ (subventions d'équilibre) - 0,08 M d'€
- Remboursement Capital Dette - 0,10 M d'€
- ECLAIRAGE PUBLIC (Travaux et études) - 4,33 M d'€
- Logiciels et certificats de dématérialisation - 0,05 M d'€
- ELECTRICITE et TELECOMMUNICATION (Travaux et études) - 14,28 M d'€

Recettes d'investissement 2020 = 12 001 934,92 €



FCTVA - 0,72 M d'€	PARTICIPATIONS - ELECTRICITE et TELECOMMUNICATION - 4,02 M d'€
FACé (Versement de l'Etat) + Article 8 Enedis - 1,27 M d'€	EMPRUNT NOUVEAU - 4,50 M d'€
PARTICIPATIONS - ECLAIRAGE PUBLIC - 1,50 M d'€	Autres recettes d'investissement - 1 380 €

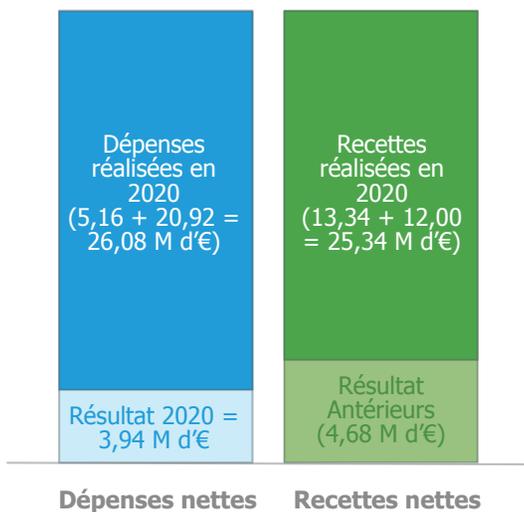
Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers / personnes morales de droit privé. Elles représentent en 2020, pour les compétences Electricité, Télécommunication et Eclairage Public, la somme totale de 5,52 millions d'€. En complément, les subventions de l'Etat versées dans le cadre du FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et par Enedis représentent 1,27 M d'€. Ces recettes sont en diminution en lien avec la crise sanitaire qui a décalé la perception des recettes liées aux travaux réalisés par le SIEIL.

Le FCTVA (Fonds de Compensation de TVA), calculé sur les investissements réalisés par le SIEIL en 2017, permet au SIEIL de financer près de 719 000 € d'investissement.

Enfin, conformément aux annonces faites fin 2019, le SIEIL a mobilisé les emprunts souscrits, à hauteur de 4,5 millions d'€ (voir § FOCUS - DETTE DU SIEIL) pour l'année 2020.

Equilibre et Résultat 2020

Ainsi, en 2020, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 3,94 M d'€.



FOCUS - DETTE DU SIEIL :

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Après avoir souscrit un premier emprunt à taux fixe en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à hauteur d'1 million d'€, il a été décidé fin 2019 de signer trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 millions d'€, permettant de mobiliser des fonds pour les deux années à venir, en fonction du besoin de financement. Ces 3 contrats sont tous réalisés à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans. Courant 2020, le SIEIL a mobilisé 4,5 millions d'euros et a remboursé 100 000 € pour le capital de la dette. Les intérêts et frais financiers des échéances et de la ligne de trésorerie représentent 30 279,6 € en 2020.

Ainsi, le capital restant dû au 31 décembre 2020 pour le budget principal est de 4,4 Millions d'€, et le SIEIL dispose d'une capacité de mobilisation en 2021 de 3,5 Millions d'€.